



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

Aux parents des élèves  
fréquentant  
L'Ecole de musique de la Lyre de  
Lavaux  
Le CLEM, à Lutry  
L'Ecole de musique de Pully

Référence : CP

Cully, date du timbre postal

### **Participation financière de la Commune de Bourg-en-Lavaux**

Madame, Monsieur,

Votre enfant a choisi de suivre l'enseignement musical dispensé par l'une des trois écoles de musique citées en référence. A ce titre, vous pouvez prétendre à une aide financière communale si les conditions suivantes sont remplies :

- Etre domicilié à Bourg-en-Lavaux
- Enfants âgés de moins de 18 ans (majorité)
- Enfants valablement inscrits et fréquentant l'une des écoles citées.

Un seul cours par année sera pris en considération.

Les documents suivants doivent être fournis au Service des finances de la commune :

- Factures d'écolage acquittées pour l'année en cours
- Copie de la dernière décision de taxation fiscale (impôts)
- N° de compte postal ou bancaire (et N° IBAN), pour le remboursement.

Les demandes pour l'année scolaire en cours doivent être présentées au plus tard le **31 décembre pour le premier semestre, et le 30 juin pour le 2<sup>e</sup> semestre.**

Le Service des finances se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au ☎ 021 821 04 24 ou [bourse@b-e-l.ch](mailto:bourse@b-e-l.ch). La Municipalité a décidé de maintenir en vigueur le règlement communal de Cully en matière de soutien aux études musicales, du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Il peut être consulté auprès du Greffe municipal, sur notre site internet ([www.b-e-l.ch](http://www.b-e-l.ch)) ou auprès de l'école de musique.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Corinne Pilloud

